



## **LA DERNIERE PETITE AUGMENTATION SALARIALE DE LA CC66 DATE DE 2013, 0.02 € PAR POINT. QUATRE ANNEES QUE NOS SALAIRES DECROCHENT, LA BAISSSE DU POUVOIR D'ACHAT CA SUFFIT !!!**

Les 4 organisations syndicales de votre association se retrouvent autour des revendications salariales suivantes :

- Une augmentation de la valeur du point
- Une révision des indices permettant de placer tous les salaires au-dessus du SMIC
- Un fléchage prioritaire du Crédit d'Impôt sur la Taxe sur les Salaires (CITS) et des Allègements FILLON allouée à la négociation locale favorisant le pouvoir d'achat des salariés

Ces revendications sont portées par les organisations syndicales depuis le dernier mouvement social du 7 Mars 2017 aux Papillons Blancs du Finistère dans toutes les réunions institutionnelles. Malgré une écoute attentive de notre employeur, à ce jour et suite à la dernière séance du Comité d'Entreprise du 8 Juin les résultats de nos débats sont insatisfaisants.

### **Sur ces revendications salariales, pas le moindre €uros pour les salariés !!!!**

Les raisons sont multiples :

- L'échec des négociations nationales pour l'augmentation du point
- 1995 dernière révision des classifications malgré une obligation de négociation tous les 5 ans qui amène des grilles de salaires largement en dessous du SMIC
- La frilosité de nos employeurs à défendre une hausse de nos salaires, préférant flécher le CITS dans le cadre des négociations CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) avec les financeurs (ARS et CD29) vers l'amélioration des conditions d'accueil des usagers, vers la pérennisation de certains fonctionnement... Mais pas l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés.

Face à ce bilan, le Comité d'Entreprise composé des 4 organisations syndicales de l'association, CGT, SUD, Cfdt et CFE/CGC a déposé la motion suivante suite à une suspension de séance au point 5 (Suite du mouvement social du 7 Mars 2017) de la réunion plénière du jeudi 8 juin 2017 :

**« Suite à la suspension de séance plénière du CE du 8 juin 2017, les élus du CE demandent un engagement écrit de la direction adressé aux financeurs et aux membres élus du CE, qui assure un fléchage prioritairement du CITS vers une augmentation ponctuelle des salaires.**

**Le dialogue social ne pourra reprendre sans cet engagement. »**

Suite au dépôt de cette motion, la réunion plénière du 8 juin a été levée et les 10 points restants n'ont pas été abordés.